

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(Loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR432025

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des opérations de terrain prévues dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune,

ARRETE

Article 1 : A compter du 06/10/2025 jusqu'au 05/04/2027

L'entreprise Réalités Environnement pourra intervenir sur les voies publiques (trottoir, chaussée ou accotement) pour les opérations suivantes : repérage de réseaux, campagnes de mesures et investigations (contrôle à la fumée, inspections télévisées, ...) sur l'ensemble de la commune.

L'entreprise Réalités Environnement dispose d'un véhicule utilitaire floqué « Réalités Environnement », équipé d'une barre triflash avec gyrophare

Le personnel de l'entreprise Réalités Environnement intervient en binôme, à pied et met systématiquement en place un balisage (cônes)

Les interventions de l'entreprise Réalités Environnement sont itinérantes et durent au maximum quelques dizaines de minutes sur un point

Article 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place.

Article 4 : Madame le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise a :

- * Entreprise Réalités Environnement
- * Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 03 Octobre 2025

Le Maire,

Marie François GAUME

